

vent \$2 de plus, ce qui fait \$4.98. Nous supposerons donc que pour une quantité de moins de 450 caisses ils ont retiré des bénéfices totaux de \$10.11 les cent livres, ce qui représente 32.8 p. 100 de leur placement initial de \$26 plus les frais de mise en conserve.

Si étrange que cela puisse paraître, en réponse à une question que j'ai posée au sujet de la commission, on m'a dit entre autres choses:

Toute société canadienne agissant en qualité de représentante de la Commission touche un droit de courtage de 2½ p. 100 à l'égard de ces ventes.

Les \$2.98 ont été accordés à l'égard de lots de 450 caisses ou plus, ce qui donne un pourcentage de 4.8. Lorsque la vente portait sur des lots de moins de 450 caisses, le pourcentage s'établissait à 8. Et pourtant, l'énoncé en cause prétend qu'il en coûterait, au total, 2½ p. 100 à la Commission.

Le ministre a dit récemment qu'il n'y avait pas d'excédent embarrassant, en dehors des conserves de porc et de bœuf détenues aux États-Unis. Il y en a d'autres. J'ai en main les chiffres extraits d'un rapport quotidien et hebdomadaire sur l'état des marchés des produits laitiers et afférent à la semaine qui s'est terminée le 14 mars. Ce bulletin est publié par la division des ventes du ministère de l'Agriculture. Il indique que la production totale de fromage pour la semaine qui s'est terminée le 14 mars 1953 a été de 3,157 boîtes, soit 144 p. 100 exactement de plus que la quantité de fromage produite pendant la même période de l'année précédente. Et pourtant, le ministre continue d'affirmer qu'il n'y a pas d'excédent. Je me demande où va la production de fromage. Le ministre prétend, comme il l'a déjà dit à la Chambre, que nous pouvons le consommer ici et que même l'Ontario pourrait consommer tout le fromage qu'elle produit en si grande quantité; peut-être l'Ouest en consommerait-il quelques livres, mais la majeure partie pourrait en être consommée en Ontario. Comme en fait foi le hansard, page 3403, le ministre s'est exprimé ainsi:

La production des vivres est la plus abondante de notre histoire. Le récent accroissement de la production s'explique par le fait que seules les provinces des Prairies produisent plus de denrées alimentaires qu'elles n'en peuvent consommer.

Un peu plus loin, il poursuit:

Autrefois la province ne consommait pas elle-même son fromage, mais au cours de cette dernière année l'Ontario a mangé presque entièrement sa production de fromage. Le restant a été expédié vers l'Ouest où nous en avons mangé; mais la totalité du fromage canadien peut s'écouler aisément à l'intérieur de nos propres frontières.

Je sais qu'il existe actuellement un fort excédent de fromage. Si la statistique révèle que la production fromagère est plus élevée

de 144 p. 100 qu'il y a un an, il y a lieu de présumer qu'il y aura très prochainement un excédent considérable de fromage.

En 1952, nous avons importé une forte quantité de fromage ainsi que l'indique la réponse fournie, le 4 mars 1953, à une question posée par l'honorable député de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin). D'après cette réponse, nos importations de fromage, en 1952, se sont établies à 12,086,764 livres. Malgré un excédent de fromage, le Gouvernement a permis d'en importer 12 millions de livres.

Pour ce qui est du lait en poudre, le ministre sait qu'il y a excédent pour le lait tant écrémé qu'entier. Le ministre le sait. Sinon, je lui conseille de se mettre en communication avec ses fonctionnaires qui le savent, eux.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons un excédent maintenant mais nous n'en avions pas de considérable, lorsque le discours fut prononcé.

M. Charlton: Je ne parle pas de l'an dernier, je parle de maintenant. Il y a excédent de lait en poudre et le ministre doit le savoir.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons un excédent, bien entendu, et nous le savons.

M. Charlton: La situation est des plus embarrassantes pour le Gouvernement. A la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, l'automne dernier, le ministre a déclaré, comme le rapporte le *Journal d'Ottawa*:

Le très honorable M. Gardiner déclare que c'est aux provinces de régler le problème des prix versés aux cultivateurs.

Il ne veut plus de cette responsabilité maintenant que les prix fléchissent. Il veut la confier aux provinces.

Lorsqu'on a confié cette responsabilité aux provinces, on a en même temps réduit de 13 p. 100 les droits douaniers qui frappent les huiles végétales. Une autre déclaration bien étrange est celle que le ministre a faite l'autre jour: elle couronne le tableau optimiste qu'il a brossé. Il a dit que les cultivateurs n'avaient jamais été aussi prospères et qu'ils le savaient bien. Je lui conseillerais de causer avec certains des citoyens dont il parle avant de réitérer une telle affirmation. Voici par ailleurs ce qu'il a déclaré en une autre occasion, comme en fait foi le hansard à la page 3403:

Si on voulait seulement établir un tableau comparatif du sort des cultivateurs de l'Ouest et de l'Est, on se rendrait sans doute compte qu'environ les neuf dixièmes de ceux de l'Est ne gagnent même pas assez d'argent pour payer le moindre impôt sur le revenu.

Il est presque inconcevable que le ministre de l'Agriculture du Canada, pays agricole, ait pu formuler une telle déclaration.